

Initiatives ministérielles

doivent y demeurer, et je pense que Saint-Jovite doit demeurer dans le comté de Laurentides.

Pour ce qui est de la municipalité de Thurso qu'on rajoute également à mon comté, c'est évident que Thurso est sur la même route, c'est sur le chemin d'Ottawa, c'est une municipalité de plus qu'on ajoute. Mais jusqu'à maintenant, je dois vous dire que les citoyens de Thurso, le maire en tête et ses conseillers, ont manifesté ouvertement leur opposition au fait que leur municipalité soit rattachée au comté d'Argenteuil—Papineau. Et je les comprends, parce que cette municipalité finalement est bien plus près de la région de l'Outaouais qu'elle ne l'est de la région de Lachute, de Mirabel ou même d'Oka qui font également partie du comté d'Argenteuil—Papineau.

• (1525)

Cela dit, après les réflexions que je viens de faire, je pense que je n'ai pas le choix, évidemment, et je m'opposerai à l'amendement proposé par le *Reform Party* au sujet de cette loi.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, après avoir entendu les discours de mes collègues, je ne reprendrai pas ce qu'ils viennent de dire, c'était très bien. Je voudrais tout simplement que l'on s'interroge pour savoir comment on peut arriver à faire certaines choses qui en fait n'ont pas de sens.

Sur quoi se base-t-on pour faire disparaître un comté dans l'est du Québec? Et c'est mon comté, Matapédia—Matane. Au point de vue géographique, c'est un des plus beaux comtés, et au point de vue de la population—que j'ai le plaisir de servir—ce sont des gens attachés à leur comté, à leur MRC, et également attachés à leur paroisse. J'ai fait le tour du comté et ces gens sont très déçus. Est-ce qu'on se base simplement sur un simple quotient démographique? Est-ce uniquement le nombre qui est important? Il semble que oui, monsieur le Président.

Pour une région comme la mienne, un député rural c'est terriblement important. Je ne dis pas que les députés des villes ne le sont pas, mais je dirais que les députés ruraux sont peut-être particulièrement important à cause des distances à parcourir. Vous savez que les paroisses sont à environ dix milles les unes des autres; et pour faire simplement le tour de mon comté il faut des heures pour ne pas dire des jours.

Chez nous le député a un rôle fondamental. Il s'agit de rester au bureau soit à Matane, soit à Amqui ou à Mont-Joli pour savoir tout ce qu'on demande au député. C'est incroyable. On fait le tour d'à peu près tous les bureaux et—je ne dirais pas fatalement, mais heureusement pour le député—on aboutit à son bureau, et on fait confiance au député. Celui-ci est presque partie prenante dans les décisions importantes touchant au développement des régions.

La problématique n'est pas la même pour les régions en croissance et pour celles qui sont en décroissance. Chez nous c'est la décroissance malheureusement. Est-ce qu'on oublierait l'importance du monde rural quand on fait une répartition des comtés? Je pense que oui. Je pense malheureusement que le monde rural n'est pas tellement important et je dirais qu'on peut les

traiter de citoyens de second rang. Je m'excuse, monsieur le Président, mais il n'y a pas de citoyen de second rang. Toute personne a le droit de vivre là où elle veut, de ressentir un sentiment d'appartenance pour l'endroit où elle vit et ce sentiment, on doit le respecter. Malheureusement ce n'est pas ce qui devait arriver dans mon comté.

À nos yeux, la proposition de la Commission vient ajouter un frein supplémentaire à la relance d'une région déjà considérée parmi les plus pauvres. Elle se traduira par la perte d'une voix parlementaire pour l'est du Québec qui en a pourtant bien besoin. Elle rendrait la tâche difficile au député qui serait chargé de défendre les intérêts d'un comté de plus en plus grand.

• (1530)

Cette proposition ne permet pas à des forces culturelles, politiques et socio-économiques de se manifester avec toute la vigueur qu'exigerait une relance économique souhaitée de tous, en particulier dans nos régions sous-développées. Cela dépasse le simple calcul statistique et l'application pure et simple d'un ratio démographique.

Je suis très heureux qu'on présente cela en Chambre, car j'ai fait le tour de ma circonscription et le mécontentement était généralisé. Les gens se posaient la question suivante: Est-ce qu'on aura envie de voter, au fédéral, si on ne respecte pas notre entité, si on ne respecte pas notre milieu de vie?

De plus en plus, les MRC prennent de l'importance au Québec et c'est heureux, je crois. Un comté fédéral, avec sa dimension structurelle, c'est également très important. Les gens se demandaient s'ils iraient voter s'ils n'étaient plus dans ce comté?

Actuellement, je l'ai dit tout à l'heure, il y a cinq comtés dans l'est du Québec: Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, Kamouraska—Rivière-du-Loup, Matapédia—Matane et Rimouski—Témiscouata. Les comtés de Kamouraska—Rivière-du-Loup et de Rimouski ont une population d'environ 73 000. Le comté de Gaspé est le plus étendu avec une superficie de 12 268 kilomètres carrés. Mon comté, Matapédia—Matane, le suit de près avec une superficie de 10 959 kilomètres carrés. Celui de Kamouraska—Rivière-du-Loup est le moins étendu avec 5 476 kilomètres carrés, et celui de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine est le moins peuplé avec 52 000. Est-ce que le seul critère est le nombre d'habitants? Je dis non. Il y a d'autres critères que celui-là.

Quant au nombre de municipalités dans chaque comté, c'est dans Kamouraska—Rivière-du-Loup que nous en retrouvons le plus, avec 49; Matapédia—Matane en a 46; et le comté de Gaspé regroupe le moins de municipalités avec 30.

Dans les propositions déposées par la commission, le nombre de comtés dans l'est passerait de cinq à quatre. Le comté de Matapédia—Matane n'existerait plus. Le comté de Gaspé, avec la réforme, verrait sa population passer de 62 000 à 80 000. Le comté de Gaspé—Matane aurait une superficie gigantesque de 17 783 kilomètres carrés.

Allez trouver cette distance—là à Toronto ou à Montréal. Vous aurez vite fait le tour de la ville.